
**COMITÉ DE VIGILANCE DES ACTIVITÉS PORTUAIRES
DU PORT DE QUÉBEC**

BILAN DES ACTIVITÉS

11 JUIN 2015

Mot de la présidente

Pour une deuxième année, les membres du Comité de vigilance des activités portuaires déposent le bilan des travaux en cours de réalisation, réalisés ou identifiés.

Cette seconde année d'opération s'est inscrite en continuité de la première dans la mesure où sont toujours présents des défis considérables. Des contraintes récurrentes qui affectent l'efficacité des échanges d'informations demeurent un enjeu important, bien que l'Administration portuaire de Québec ait contribué plus activement au transfert d'informations et en proposant certaines présentations.

Les travaux du comité ont porté entre autres sur l'élaboration d'un document sur la révision du mandat, tel que prescrit dans l'élaboration d'un plan d'action structuré. Aussi, le Comité a fait appel à la sollicitation auprès des utilisateurs du Port à venir informer le Comité sur leurs pratiques et leur cadre de gestion environnementale. La réponse des utilisateurs à l'invitation lancée par le Comité s'est avérée positive, mais aucune rencontre n'a pu être tenue jusqu'à maintenant. Il est une certitude que pour atteindre les objectifs de sa mission, le dialogue amorcé avec les différents utilisateurs du Port de Québec devra être poursuivi et devenir une des actions prioritaires de la prochaine année.

Que peut-on espérer pour la troisième année du mandat du Comité? Évidemment, un avancement significatif dans la recherche de résultats qui pourront démontrer l'impact et l'efficacité du déploiement des mesures de mitigation mises en place dans la zone portuaire. Les objectifs fondamentaux du Comité décrits dans sa mission étant ceux de vérifier la conformité des opérations en concordance des normes applicables, de recommander sur l'intégration environnementale des équipements et de proposer des recommandations à apporter aux activités portuaires, il semble juste de souhaiter l'atteinte de ceux-ci.

Dans le contexte actuel des choses, soit la limitation du Port à transmettre plus d'informations pour cause d'enjeux juridiques et d'intérêts commerciaux, il est évident que la partie peut paraître ardue et souvent difficile à accepter parmi les membres du Comité. Je demeure tout de même convaincue que le travail effectué n'est pas vain. Il faut maintenir l'objectif de développer le lien de confiance et la collaboration entre les parties. Si nous nous référons aux actions déployées par le passé dans la zone industrielle portuaire sur la gestion environnementale du site, elles étaient bien en deçà des avancements réalisés au cours deux dernières années.

Les citoyens riverains des installations du Port affectés par ces opérations demeurent la motivation principale de l'action menée par le Comité. Parvenir à évoluer dans un environnement plus sain et acceptable pour une meilleure qualité de vie. Bientôt, sera mise en ligne une plateforme de diffusion Web. Cet outil deviendra une source de communication importante pour les citoyens intéressés à suivre de près les travaux du Comité.

Pour terminer, je me dois de remercier tous les membres du Comité pour l'effort investi, leur persévérance et leur patience, souvent mise à l'épreuve. Je les remercie pour leur assiduité aux rencontres. Je remercie particulièrement les représentants des citoyens qui servent de courroie de transmission auprès des organismes qu'ils représentent. Je remercie spécialement M. Frédéric Lewis qui assure maintenant le rôle de secrétaire du Comité pour son travail exemplaire.



Suzanne Verreault, présidente du CVAP
Conseillère municipale, district de Limoilou
Présidente de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou

Description générale du mandat

Le Comité de vigilance des activités portuaires (CVAP) est formé en mai 2013. Il se compose de personnes issues d'organisations représentatives des citoyens et des groupes touchés par les activités portuaires. Le CVAP propose des recommandations quant aux améliorations à apporter aux activités portuaires et sur les mesures pour en atténuer les impacts négatifs. Il est aussi un lieu d'échange d'information en vue d'une transparence accrue sur les impacts environnementaux et sanitaires de l'activité portuaire à Québec. Finalement, le CVAP informe la population afin d'assurer une cohabitation harmonieuse avec les citoyens. La composition et le mandat du CVAP doivent faire l'objet d'une évaluation après dix-huit mois. Cette évaluation se poursuit toujours.

Le CVAP est soutenu financièrement par la Ville de Québec ainsi que le Secrétariat à la capitale Nationale.

Objectifs

Le CVAP est consultatif. Ses principaux objectifs sont de :

- Vérifier si l'exploitation s'effectue en conformité avec les normes applicables et dans le respect des exigences environnementales et des meilleures pratiques;
- Faire des recommandations sur l'intégration environnementale des équipements dans le milieu et le voisinage;
- Proposer des recommandations sur les améliorations à apporter aux activités et sur les mesures pour en atténuer les impacts négatifs au maximum.

Responsabilités

Les responsabilités des membres du CVAP sont de :

- Prendre connaissance de l'information disponible, ou nécessaire à la prise de décision, sur les activités commerciales du Port de Québec;
- Examiner les études et les dossiers, aux fins d'avis, sur les impacts environnementaux du site du Port de Québec et sur les modalités d'opération;

-
- Donner des opinions et des recommandations sur les pratiques environnementales du Port de Québec;
 - Relayer les renseignements obtenus auprès de leurs concitoyens, des représentants des organisations qu'ils représentent, dans les secteurs d'activités où ils œuvrent.

Composition

Le CVAP est composé de :

- Six (6) Conseils de quartier
 - Conseil de quartier de Lairet
 - Conseil de quartier de Maizerets
 - Conseil de quartier de Saint-Roch
 - Conseil de quartier du Vieux-Limoilou
 - Conseil de quartier du Vieux Moulin
 - Conseil de quartier Vieux-Québec-Cap-Blanc-Colline Parlementaire
- Deux (2) groupes environnementaux
- Deux (2) représentants élus de la Ville de Québec
- Un (1) représentant du Comité de relations avec la communauté du Port de Québec (vacant)
- Un (1) représentant de l'Administration portuaire de Québec
- Quatre (4) représentants des autorités et services publics

Les représentants :

- Mme Myriam Demers, conseil de quartier de Lairet (jusqu'au 19 février 2015)
- M Maxime Girard, conseil de quartier de Lairet (depuis 19 février 2015)
- M Serge Déry, conseil de quartier de Maizerets (jusqu'au 11 décembre 2014)
- Mme Mélanie Lévesque, conseil de quartier de Maizerets (depuis 11 décembre 2014)
- M Louis-H. Campagna, conseil de quartier de Saint-Roch (jusqu'au 11 juin 2015)
- M Nicolas Saucier, conseil de quartier de Saint-Roch (depuis le 21 mai 2015)
- Mme Geneviève Dubé, conseil de quartier du Vieux-Limoilou (jusqu'au 23 octobre 2014)
- M François Gonthier-Gignac, conseil de quartier du Vieux-Limoilou (jusqu'au 11 juin 2015)
- M Pierre Turgeon, conseil de quartier du Vieux-Limoilou (depuis 21 mai 2015)
- Mme Hélène Langlois, conseil de quartier du Vieux-Moulin (jusqu'au 23 avril 2015)
- M Alain Samson, conseil de quartier du Vieux-Québec-Cap-Blanc-Colline parlementaire
- Mme Véronique Lalande, Initiative citoyenne de vigilance du Port de Québec

-
- Mme Anne Beaulieu, Conseil régional de l'environnement, région de la Capitale-Nationale (jusqu'au 23 avril 2015)
 - Mme Suzanne Verreault, présidente de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou, présidente du comité
 - M Steeve Verret, Ville de Québec, responsable du dossier environnement au comité exécutif
 - M Anick Métivier, Port de Québec
 - Mme Catherine Fontaine, Secrétariat à la Capitale-Nationale (depuis le 19 mars 2015)
 - Mme Renée Levaque, Coordonnatrice Direction régionale de la santé publique
 - M Normand Brault, ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
 - M Gilles Dufour, Ville de Québec, Direction générale adjointe au Développement durable

Liste des acronymes

DSP : Direction de la Santé publique

APQ : Administration du Port de Québec

MDDELCC : ministère du Développement durable, de l'Environnement, et de la lutte contre les Changements climatiques

CVAP : Comité de vigilance des activités portuaires

Rencontres

Un comité actif : Onze rencontres lors de la seconde année d'existence.

Rencontres du Comité de vigilance des activités portuaires

2014-09-18	Rencontre régulière
2014-10-23	Rencontre régulière
2014-11-27	Rencontre régulière
2014-12-11	Rencontre régulière
2015-01-22	Rencontre régulière
2015-02-19	Rencontre régulière
2015-03-19	Rencontre régulière
2015-04-23	Rencontre régulière
2015-05-21	Rencontre régulière
2015-05-29	Rencontre extraordinaire
2015-06-11	Rencontre annuelle d'information

Présentations d'intervenants externes

2015-03-19	Présentation de M. Pierre Walsh sur le réseau de suivi de qualité de l'air et l'expertise du MDDELCC en la matière.
2015-04-23	Présentation de l'APQ sur le Processus environnemental de participation citoyenne.

Activités et réalisations

Dans sa seconde année d'existence, le CVAP a travaillé à rassembler les conditions lui permettant, à moyen terme, d'atteindre ses objectifs. Pour y parvenir, une appropriation de connaissances et de données est essentielle, chose ardue dans le contexte d'opération actuel. C'est ce à quoi s'est attardé le CVAP en 2014-2015, en plus de préciser son mode de fonctionnement.

Gouvernance

Le CVAP s'est doté d'un plan d'action et, tel que prévu au moment de sa création, il procède à une réflexion sur sa composition et son mandat après dix-huit mois.

Mise à niveau et partage des connaissances

Le CVAP réitère à l'Administration portuaire de Québec (APQ) sa demande d'obtenir les documents jugés nécessaires à une pleine compréhension des opérations de l'ensemble des utilisateurs du port de Québec. Compte tenu des litiges juridiques en cours et des enjeux contractuels et commerciaux avec lesquels elle doit composer, l'APQ n'a répondu que partiellement à la demande.

Le CVAP a fait appel à M. Pierre Walsh, PhD en toxicologie et expert au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la lutte contre les Changements climatiques (MDDELCC) en matière de qualité atmosphérique, afin de venir contribuer, par une présentation approfondie, à vulgariser les connaissances scientifiques en lien avec la qualité de l'air et l'établissement des critères de qualité. Son apport fut grandement apprécié par les membres.

Le CVAP a intégré à sa structure d'ordre du jour trois sujets statutaires qui sont réservés, l'un à l'APQ, un autre à la direction de la Santé publique (DSP), et le troisième au MDDELCC. Cette façon de faire vise à favoriser la mise à niveau et le partage de connaissances entre les membres en permettant, d'entrée de jeu, de réserver le temps nécessaire pour ce faire aux trois acteurs concernés, qui sont redevables aux citoyens.

Certains membres du CVAP ont grandement contribué à situer la problématique dans le temps à l'aide d'une documentation historique d'avis d'expertise. Ainsi, plusieurs études ont été obtenues, démontrant que la problématique est connue et documentée depuis le début des années 80, et que des mesures de mitigation y sont proposées. Cet exercice démontre que la situation, la problématique et les moyens à mettre en œuvre étaient bien documentés et connus de l'ensemble des parties prenantes. La situation présente possiblement une évolution au cours des trois dernières décennies, mais le CVAP ne peut se prononcer à savoir dans quelle

mesure tous les correctifs proposés alors ont été appliqués et dans quelle mesure ils sont effectifs.

Le CVAP désire tenir la population informée de l'avancement de ses travaux par l'entremise d'un site Internet. Les maquettes du site Internet sont complétées et ce projet en est présentement à l'étape de validation préliminaire et de mise en ligne du contenu.

Finalement, un des moyens identifiés pour favoriser le partage des connaissances est d'inviter, selon un calendrier établi, chacun des utilisateurs présents au port de Québec à venir rencontrer le CVAP afin de lui faire part de ses pratiques et de sa gestion environnementale. Les résultats n'ont pas été à la hauteur des espérances, malgré l'accord obtenu auprès de plusieurs utilisateurs suite à la sollicitation du CVAP. Le CVAP souhaite à nouveau obtenir cette collaboration qui ne s'est pas concrétisée en 2014-2015 malgré les appels et convocations adressés aux utilisateurs.

Processus environnemental de participation citoyenne présenté par l'Administration portuaire de Québec

L'APQ a présenté la version préliminaire de son Processus environnemental de participation citoyenne (PEPC). De nombreuses questions, commentaires, critiques et appréciations concernant le contenu ont été émis à l'intention de l'APQ qui dit en avoir pris note et considérer chaque élément un à un afin de bonifier sa procédure.

Dans l'ensemble, le CVAP reconnaît les efforts investis dans cette démarche et considère que la PEPC formalise davantage une démarche de consultation citoyenne amorcée avec le Plan de Développement durable.

Constats

Après deux ans d'existence, quelques constats se dégagent des travaux du CVAP lui permettant d'espérer des résultats tangibles dans le futur.

Un climat de confiance à développer

C'est un défi de taille que doit relever le CVAP. Il doit réussir à établir un climat de confiance permettant l'échange d'information et les franches discussions. Celles-ci sont nécessaires à l'accomplissement de son mandat, à la conciliation des intérêts commerciaux, des intérêts publics, tant par l'entremise des citoyens que par celle des élus, ainsi que des exigences du cadre réglementaire, et cela, en dépit des litiges juridiques.

Conscients des embûches inhérentes à la création d'un comité de vigilance multipartite, les membres sont demeurés mobilisés, comme en fait foi la très grande assiduité aux rencontres.

Des efforts sont déployés en continu de part et d'autre pour établir et entretenir un climat de travail efficace et rechercher des moyens de faire progresser les travaux du CVAP malgré les litiges en cours et les intérêts divergents.

Un consensus sur la nécessité d'agir

Les travaux du comité ont contribué à l'émergence d'un consensus sur la nécessité de changements dans la zone portuaire permettant de mieux identifier et contrôler les sources de pollution et les autres nuisances ayant des impacts sur la population : le *statu quo* à ce chapitre n'apparaît plus acceptable.

Si, au cours de cette seconde année, le mode de fonctionnement du CVAP a légèrement évolué, la problématique pour laquelle il a été mis sur pieds, elle, est toujours au même point. Ainsi les membres du CVAP demeurent préoccupés par la situation de contamination environnementale dans les quartiers riverains des secteurs industriels du port de Québec.

De l'acquisition et des transferts de connaissances qui demeurent fragiles

Il est difficile d'exercer un rôle de vigie en absence des données fiables, actualisées et complètes. La disponibilité des données colligées par le MDDELCC, l'APQ et les utilisateurs du port est très limitée et rien n'indique que des progrès sensibles pourront être accomplis en 2015-2016 à cet égard.

-
- Le MDDELCC diffuse la fréquence de dépassement de la norme journalière pour la concentration de nickel mesurée à la station Des Sables, mais pas les concentrations mesurées. Il existe plusieurs autres formes de poussières néfastes pour la santé et autres formes de nuisances peu documentées.
 - Il n’y a pas suffisamment de mesures et d’analyses pour évaluer la problématique dans son ensemble (secteurs affectés, qualité et quantité des dépôts, qualité de l’air, produits).
 - Il demeure difficile d’obtenir des informations précises de l’APQ en matière de volume de vrac transitant par ses installations. Des données génériques sont obtenues sur la capacité et le contenu des bateaux transitant du vrac, mais pas sur les quantités de matières et la nature précise des matières transbordées.
 - Il semble y avoir beaucoup de données environnementales recueillies par l’APQ et les utilisateurs du Port de Québec, de même que par le MDDELCC. Toutefois, il est difficile pour le CVAP de faire une vigie de la contamination environnementale puisque, malheureusement, ces données ne sont pas accessibles.
 - Enfin, la pérennité de l’expertise nécessaire à l’atteinte des objectifs du CVAP fait l’objet d’une réflexion dans le cadre de la révision du mandat du CVAP.

Une ouverture au dialogue de l’Administration du Port de Québec.

L’APQ manifeste une collaboration relative pour livrer de l’information, une ouverture qui s’exerce à l’intérieur de contraintes juridiques et commerciales avec lesquelles l’organisation doit composer.

Ainsi l’APQ a fourni certains éléments de réponses, des données et des documents au CVAP en plus de proposer certaines rencontres et des présentations afin de contribuer aux travaux du CVAP. L’APQ est d’ailleurs représentée aux rencontres du CVAP et transmet les questions et demandes d’informations qui lui sont formulées aux intervenants internes et externes concernés.

Toutefois, si des actions sont posées par l’APQ et ses utilisateurs, on n’en connaît pas la portée, positive ou non, ainsi que l’ampleur de leur impact.

Des progrès timides, mais une volonté d’arriver à des résultats concrets

Près de deux ans et demi après la première sonnette d’alarme, les membres du CVAP ressentent que la problématique pour laquelle le Comité a été mis sur pied est toujours au même point. Sans toutefois pouvoir en documenter l’ampleur, nous savons que certains citoyens vivant en

périphérie des installations portuaires sont aux prises avec des nuisances importantes dues aux activités industrielles au port de Québec.

Le CVAP est conscient que la difficulté de répondre rapidement aux attentes de la population peut être source d'incompréhension et de mécontentement au sein de celle-ci.

Cependant, en dépit de toutes les difficultés évoquées précédemment, le CVAP demeure animé d'une volonté ferme d'arriver à des résultats concrets et continuera d'appeler à des actions tangibles du Port de Québec pour modifier ses pratiques afin d'assurer une cohabitation harmonieuse avec les citoyens.

Liens Internet utiles

Administration portuaire de Québec, section Développement durable,
<http://www.portquebec.ca/communaute/developpement-durable/strategies-de-developpement-durable>

Conseil de quartier du Vieux-Québec–Cap-Blanc–Colline Parlementaire, Rapport annuel 2013,
http://www.ville.quebec.qc.ca/apropos/vie_democratique/participation_citoyenne/conseils_quartier/vieuxquebec/docs/RapportAnnuel_2013.pdf

Direction de la santé publique, La question du nickel, Avis de santé publique,
http://www.dspq.qc.ca/documents/ContaminationatmospheriqueAvis15_000.pdf

Initiative citoyenne de vigilance du Port de Québec, <http://www.vigilanceportdequebec.com/>

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, section État de situation sur la présence de nickel dans l'air dans le secteur Limoilou, <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/air/ambiant/nickel-limoilou/index.htm>

Annexes

Contexte de création du comité

Le 26 octobre 2012, un nuage de poussière rouge recouvrait Limoilou. Informée par une résidente du quartier, madame Véronique Lalande, la Ville de Québec contactait Urgence environnement qui émettait immédiatement un communiqué indiquant que des recherches étaient en cours pour trouver la source d'émission et, si requis, mettre en place les mesures nécessaires afin d'assurer la sécurité de la population et la protection de l'environnement. Rapidement, il a été établi que la poussière rouge provenait des installations de l'entreprise Arrimage du St-Laurent (ASL), dans le port de Québec. Cette entreprise recevait par la suite un avis de non-conformité (ANC) du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC).

En mars 2013, on apprend la présence de concentrations élevées de nickel dans l'air de Limoilou supérieures aux concentrations urbaines habituelles. Les activités portuaires, et plus précisément celles d'ASL, sont mises en cause sans qu'il y ait confirmation de cette affirmation.

Les démarches scientifiques entreprises par le MDDELCC permettent de confirmer en avril 2013 que le nickel provenait du Port et des activités de transbordements réalisées par l'entreprise ASL (communiqué du MDDELCC, 15 avril 2013). Un nouvel avis de non-conformité est émis à l'entreprise ainsi qu'une lettre transmise à l'APQ demandant de s'assurer que les activités qui s'y déroulent soient réalisées en respect de la législation.

Plusieurs résidents de Limoilou, Lévis, Beauport et du Cap-Blanc, qui s'inquiètent des effets environnementaux liés à la manutention et l'entreposage de minerais au Port de Québec, rencontrent alors la ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale, Mme Agnès Maltais.

La création d'un « comité de vigie » auquel les citoyens pourront participer est évoquée par la ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale, Mme Agnès Maltais¹, à la sortie d'une rencontre avec le ministre de l'Environnement, M. Yves-François Blanchet², et le président-directeur général du Port de Québec, M. Mario Girard.

Le directeur de Santé publique conclura, à partir des données alors disponibles, que les effets sur la santé liés à la présence de nickel dans l'atmosphère dans le secteur Limoilou sont réels et pourraient entraîner, selon la concentration du nickel et la durée d'exposition, des effets aigus

¹ Agnès Maltais, ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale en 2013

² Yves-François Blanchet, ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, en 2013

(allergies, réactions cutanées, asthme) particulièrement chez les personnes plus sensibles. Dans le cas d'une exposition à long terme (sur 70 ans), aux concentrations enregistrées dans l'air ambiant entre 2010 et 2012, il existe un risque relativement faible d'augmentation de cas de cancer.

La création d'un comité, tel que l'avait souhaitée la ministre, Mme Agnès Maltais, conjointement avec le maire de la Ville de Québec, M. Régis Labeaume, est réalisée : le Comité de vigilance des activités portuaires est né.

Plan de travail 2014-2015

Ce plan d'action présente les objectifs, les actions et les livrables pour le Comité de vigilance des activités portuaires pour la période allant de septembre 2014 à juin 2015.

Objectifs	Actions	Livrables	Responsable	Échéancier
Effectuer le suivi des actions en cours.	<ul style="list-style-type: none"> • Acheminer une copie du rapport des travaux accompagné d'une lettre à l'attention du maire de Québec, du ministre responsable de la Capitale-Nationale, du MEDDLCC. • Rédiger une lettre à l'attention du Directeur de la santé publique de la Capitale-Nationale déplorant l'absence de son représentant et son attitude lors de la rencontre annuelle. • Pourvoir au poste vacant du représentant du Secrétariat de la Capitale-Nationale, du MEDDLCC et du Conseil de quartier du Vieux-Limoilou. • Mettre à jour le tableau des demandes faites à l'APQ dans le cadre des travaux du CVAP et prévoir une forme de relance. 	• Lettre à l'attention des différents destinataires	Suzanne Verreault	Septembre 2014
		• Lettre à l'attention du Dr François Desbiens	Suzanne Verreault	Septembre 2014
		• Représentants confirmés	Responsable des organismes visés	Octobre 2014
		• Tableau mise à jour des demandes et lettre pour la relance	<i>À définir</i>	Septembre 2014
Documenter les matières et les méthodes de transbordement et d'entreposage des utilisateurs du	<ul style="list-style-type: none"> • Définir le but, le cadre des rencontres et l'information que le CVAP souhaite obtenir des différents utilisateurs. • Rédiger une lettre type pour l'ensemble des utilisateurs et l'acheminer. • Lister les utilisateurs selon l'ordre de priorité déterminé par le CVAP. 	• Synthèse des principaux points d'information et constats pour chacun des utilisateurs	Comité de travail du Pland'action Suzanne Verreault	Septembre 2014 Octobre 2014

Port de Québec jugés prioritaires.	<ul style="list-style-type: none"> • Suite aux réponses, planifier les rencontres et effectuer les relances le cas échéant. • Procéder aux rencontres selon le calendrier établi. 		Responsable du secrétariat	En continu
Émettre des recommandations sur les pratiques à adopter par les différents utilisateurs du Port de Québec pour les secteurs industriels ou géographiques jugés prioritaires.	<ul style="list-style-type: none"> • Effectuer un balisage des meilleures pratiques dans la manutention et l'entreposage pour les secteurs industriels jugés prioritaires. • En comparaison avec la synthèse des rencontres des utilisateurs, émettre des recommandations. 	<ul style="list-style-type: none"> • Recommandations pour décision par le CVAP 	Comité de travail ou ressource externe	Juin 2015
Émettre des recommandations sur le plan des mesures d'urgence en lien avec les installations portuaires	<ul style="list-style-type: none"> • Inviter les représentants des institutions concernées à venir présenter le plan de mesures d'urgence. • Émettre des recommandations. 	<ul style="list-style-type: none"> • Recommandations pour décision par le CVAP 	Comité de travail	Juin 2015
Mettre en place le site Internet informatif	<ul style="list-style-type: none"> • Définir les critères que le CVAP souhaite pour son site Internet. • Faire produire la ou les soumissions en fonction des critères. 	<ul style="list-style-type: none"> • Cahier de charge • Site Internet 	Comité de travail	Janvier 2015

	<ul style="list-style-type: none"> • Choisir le fournisseur • Approuver le prototype • Approuver le site Internet et les différents contenus • Mettre en ligne le site Internet 			
Procéder à la réflexion sur le mandat et le fonctionnement	<ul style="list-style-type: none"> • Obtenir de la Ville de Québec les informations manquantes. • Terminer le règlement de régie interne. • Dégager les constats suite aux 18 premiers mois d'opération. • Effectuer les modifications au règlement de régie interne le cas échéant. 	<ul style="list-style-type: none"> • Principaux constats • Règlement de régie interne • Communication aux différents commanditaires 	Comité de travail Régie Interne Suzanne Verreault	Octobre 2014 Décembre 2014 Janvier 2015 Janvier 2015
Rendre compte des travaux du Comité	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre à jour régulièrement le site Internet. • Produire un rapport annuel. • Tenir une rencontre d'information publique. 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport annuel • Rencontre publique 	Comité de travail	En continu Juin 2015